

Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **62 (1911)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.03.2023**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Chronique forestière.

Confédération.

M. J. Schobinger, conseiller fédéral, Chef du Département de l'Intérieur, est décédé à Berne le 26 novembre dernier, à l'âge de 62 ans. Elu membre du Conseil fédéral le 17 juin 1908, en remplacement de M. Zemp, M. Schobinger n'aura fait partie du gouvernement fédéral que pendant trois ans et demi. D'abord Chef du Département de Justice et Police il avait passé à l'Agriculture et au Commerce, de là aux Finances; l'élection de M. Ruchet à la présidence l'avait conduit à l'Intérieur. C'est donc dans son canton d'origine, celui de Lucerne, qu'il faut chercher les résultats de l'activité politique et administrative du défunt. M. Schobinger a pendant 34 ans, fait partie du Conseil d'Etat lucernois.

Le peuple suisse gardera un souvenir reconnaissant des services rendus par M. Schobinger à la Confédération, pendant une période malheureusement trop courte. Il laisse le souvenir d'un grand travailleur et d'un magistrat éclairé et intègre.

Examen pratique professionnel. Les stagiaires forestiers dont les noms suivent par ordre alphabétique, ont subi avec succès l'examen pratique professionnel: *Hohl-Argovie, Kopp-Lucerne, Muller-Berne, Sennhauser-Zurich, Solari-Tessin, Volkart-Zurich, Zimmermann-Berne.*

Rappelons que la durée de la pratique forestière a été augmentée d'un semestre et portée ainsi à 1¹/₂ année; les prochains examens auront donc lieu au printemps 1913.

M. Ruchet, conseiller fédéral, reprendra la direction du Département de l'Intérieur, à partir du 1^{er} janvier 1912.

M. Ruchet a toujours porté un vif intérêt aux choses de la forêt et de nombreux progrès ont été réalisés sous sa direction. Nous sommes heureux de le constater ici et nous souhaitons d'avoir encore longtemps un Chef de Département aussi laborieux et aussi bienveillant.

Cantons.

Glaris. M. Volkart, expert forestier à Zurich, est nommé adjoint à l'Inspection cantonale des forêts, à Glaris.

Valais. *Adjoint à l'Inspection cantonale des forêts.* Le Département cantonal met en soumission la place d'adjoint au bureau forestier cantonale à Sion.

Les postulants doivent être porteurs du diplôme fédéral et posséder les deux langues nationales. Le délai pour les inscriptions est fixé au 31 décembre 1911.

